

# Orienter le développement urbain vers la ville des proximités

## LA VILLE DES PROXIMITÉS :

C'est la superposition de la ville élémentaire et de la ville des mobilités.



## LA VILLE ÉLÉMENTAIRE :

Les espaces situés à moins de 900 m de 7 services essentiels à la vie quotidienne.



## LA VILLE DES MOBILITÉS :

Les espaces situés à moins de 900 m d'une gare ou d'une station de tramway ou à moins de 300 m d'un arrêt de bus d'une ligne structurante.

© Topos

## Description de l'action :

Lors de la révision du SCOT et du PDU, la ville des proximités a été établie comme levier d'action moteur du développement urbain. Les principes d'organisation spatiale de la ville des proximités se basent, d'une part sur la proximité des différents modes de transports (ville des mobilités), et d'autre part sur l'accès aux services élémentaires (ville élémentaire).

Le but est de lutter contre l'étalement urbain et la dépendance automobile, pour l'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie, en facilitant les mobilités du quotidien.

## Les étapes :

En tant que porteur de projet, construire la ville des proximités se traduit par l'orientation du développement urbain vers les zones déjà bien desservies, de manière à diminuer les distances à parcourir et minimiser l'artificialisation des sols. La programmation de nouveaux projets devra aussi être cohérente avec les services déjà existants et ceux manquants.

Pour cela il s'agit concrètement de :

## Travailler à une échelle globale :

- L'agence d'urbanisme Topos a réalisé des cartes disponibles dans le SCOT qui dressent un état des lieux de la ville des proximités sur la métropole. Se référer à ces données permet de mieux orienter son projet, en cohérence avec les besoins du territoire.
- Penser aux cheminements piétons et cyclables jusqu'aux arrêts de bus/tram, pour une accessibilité sécurisée et favorisant l'intermodalité. Pour cela, installer des parkings à vélo aux abords des gares et arrêts de tram/bus stratégiques.
- Se référer aux [itinéraires cyclables structurants déjà existants](#), notamment pour le vélo (Plan vélo).

Assurer la sécurité et encourager aux déplacements cyclistes par le partage de voirie, la mise en place d'une signalétique et la création de vélos écoles pour apprendre aux habitants à faire du vélo.

## Les acteurs :

Collectivités, aménageurs, promoteurs et habitants/usagers



